



**BOURGEOISIE  
DE  
MONTANA**

Procès-verbal de l'assemblée primaire de la Bourgeoisie de Montana tenue le dimanche 18 mars 2018 à 20h00 à la maison bourgeoise de Montana

---

Le procès-verbal est tenu par Marie-Jo Rey-Roby, secrétaire.

**Présents** : Michel Rey, Président  
Marie-Jo Rey-Roby, Vice-présidente  
Céline Caloz-Mendicino, Conseiller  
Dominique Casas, Conseiller  
Fabien Rey, Conseiller

Ainsi que 41 bourgeois

**Ordre du jour**

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire extraordinaire du 22 juin 2017
2. Présentation des comptes 2017
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision
5. Place Corinna Bille, présentation du projet
6. Achats – Ventes – Echanges - Locations de terrains
7. Présentation du budget 2018 et approbation
8. Présentation du plan financier 2018 - 2021
9. Proposition et nomination de Bourgeois d'honneur
10. Divers

Le Président, M. Michel Rey, ouvre l'assemblée à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux bourgeois présents. Il salue les bourgeois présents, les membres d'honneur, MM. Christophe Cordonier et Maurice Robyr, l'ancien président M. Stéphane Rey, et M. Claude Gérard Lamon, ancien président de la commune de Montana.

Sont excusés pour cette assemblée : Mme et MM. Véronique Rey, David Bonvin, Yves-Roger Rey et Pascal Rey.

Le Président informe que l'assemblée a été convoquée le 19 février 2018 au pilier public, soit dans le délai légal de 20 jours au minimum, conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes (Lco). Il propose les scrutateurs suivants, soit Mme Anne-lise Rey et Mme Eliane Barras.

Il présente ensuite l'ordre du jour qui ne fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'Assemblée.

**1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire extraordinaire du 22 juin 2017**

Le PV est joint dans le fascicule des comptes. Le président donne quelques explications. Le terrain qui a été

l'objet de cette assemblée extraordinaire a été acheté pour CHF 950'000.00 et l'acte a été signé en présence de M. Colin Rey. La Bourgeoisie de Montana est donc propriétaire de ce magnifique terrain.

La place de pique-nique de Montana-Village sera améliorée dès ce printemps en collaboration avec la commune de Crans-Montana.

Lors de la Fête Dieu, l'organisation de la journée, l'apéritif et le repas seront organisés par la Bourgeoisie avec le soutien de la commune de Crans-Montana.

Concernant l'achat de terrain de M. Colin Rey, M. Aloïs Rey demande si la Bourgeoisie a une garantie de la commune afin de garder ce terrain en zone à construire. Le président, M. Michel Rey répond qu'aucune garantie n'a été demandée, ce terrain étant au milieu du village et en zone à construire.

Aucune remarque n'est formulée, le PV est accepté par main levée.

## **2. Présentation des comptes 2017**

M. Michel Rey présente les comptes en lisant les têtes de chapitres et commente certains chiffres :

Le compte de fonctionnement dégage un excédent de revenus de CHF 500'255.15 alors que le budget 2017 prévoyait un excédent de revenus de CHF 476'341.00.

Pour le compte réceptions, dons, cadeaux, les charges de CHF 43'795.60 comprennent le versement de CHF 30'000.00 pour la rénovation de la cabane du Ski-Club Montanin.

L'augmentation de l'impôt cantonal comprend l'impôt sur gain immobilier provenant du bénéfice réalisé lors de la vente de la parcelle no 795 à Vermala.

Les frais d'entretien des forêts concernent pour la plus grande partie des travaux réalisés à Tovachir, Signal-Arnouvaz. La subvention du canton s'élève à CHF 129'462.85. Le solde des frais à charge de la Bourgeoisie concerne les travaux d'abattage d'arbres dangereux, de dégagement d'arbres cassés ou renversés.

A la maison de Montana, nous avons installé une plate-forme mobile pour personnes à mobilité réduite pour un montant de CHF 23'264.00

A la maison de Corin, l'aménagement et l'accès extérieur à la salle a été amélioré, les demi-escaliers ont été supprimés.

Aucun investissement en relation avec le patrimoine administratif n'a été réalisé en 2017.

L'actif du bilan, selon les directives de la Lco et de l'Ofinco, voit ses avoirs répartis entre patrimoine financier et patrimoine administratif.

La fortune a enregistré une augmentation de CHF 500'255.15 au 31.12.2017 correspondant à l'excédent des revenus 2017 du compte de fonctionnement. La fortune nette se monte à CHF 6'620'478.74 au 31 décembre 2017.

M. Fabrice Rey demande d'où provient et à quoi sert le « Fonds de réserve pour aménagement divers » au bilan et M. Christophe Cordonier répond que ce fonds concernait à l'époque la place de camping de la Moubra qui par la suite a été loué selon le DSDP actuel et payé par l'Association des communes de Crans-Montana. C'est un fonds purement comptable. Afin de pouvoir l'utiliser il est nécessaire de demander un jour à l'Assemblée primaire.

## **3. Rapport de l'organe de révision**

Le rapport de l'organe de révision, la Fiduciaire Gaston Clivaz SA, est inséré dans le fascicule des comptes ; il est lu partiellement par la caissière Mme Dominique Casas-Bonvin.

L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels de la Bourgeoisie.

## **4. Approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision**

A l'unanimité, par main levée, l'Assemblée accepte les comptes de l'exercice 2017 et le rapport de l'organe de révision.

## **5. Place Corinna Bille, présentation du projet**

Avec l'achat de la maison de l'hoirie Denise Lamon, la Bourgeoisie a repris le projet qui a fait l'objet d'un concours de la commune de Montana de 2012, remporté par le bureau Atelier Composite, à Sierre.

M. Philippe Robyr présente le projet. La commune de Montana a lancé ce concours, sur invitation, à 5 bureaux d'architecture du Valais.

Le projet est tout à fait en adéquation avec la revitalisation du village. Il comprend au rez une surface

commerciale et un restaurant, à l'étage des appartements Domino, et un appartement de 3 pièces et demi et dans les combles un appartement de 4 pièces.

Un premier contact a été pris avec la commune de Crans-Montana. Le projet a été présenté au Conseil communal de Crans-Montana et la commune a accepté le principe de prendre en charge la construction du parking.

Concernant le parking, plusieurs solutions sont à étudier :

- a. Créer un parking d'environ 90 places à la place Corinna Bille, sous l'immeuble,
- b. créer des places de parc des jardins et améliorer les places à l'ancienne salle paroissiale (propriété de la commune)
- c. Construire un parking souterrain dans les jardins et remettre les jardins au niveau de la route à leur propriétaire.
- d. Et une dernière proposition sur le terrain que la Bourgeoisie vient d'acquérir à l'ouest de Montana.

Pour les appartements protégés (dominos) le CMS propose de ne construire que 4 voire 3 places.

Concernant le restaurant, le président M. Michel Rey a pris contact avec M. Serge Sierro afin d'étudier toutes possibilités et de créer une antenne satellite du château de Villa.

Le projet de la commune de Montana prévoyait aussi la transformation des raccards en chambres d'hôtes. Ces raccards appartenant à des privés, la Bourgeoisie n'a aucun pouvoir si ce n'est d'encourager les propriétaires à les transformer pour les mettre en valeur.

Le Conseil bourgeoisial s'est approché de Mme Florence Rey, qui est architecte-aménagiste pour faire partie d'une commission d'étude composée entre autre des membres du conseil.

- M. Aloïs Rey demande où se trouvera le parking.
- M. Stéphane Rey précise que le carnotzet de la Bourgeoisie compte environ 60 places et la Bourgeoisie ne dispose pas de places de parc. La commune de Crans-Montana peut exiger de la Bourgeoisie de participer à la construction du parking. Attention d'avancer prudemment avec la commune de Crans-Montana.
- M. Olivier Rey n'a pas tout fait bien compris l'utilisation de la construction et M. Philippe Robyr précise à nouveau les différents éléments du projet.
- M. Gaspar Robyr trouve dommageable de détruire la maison de Mme Denise Lamon. C'est une bâtisse qui date 1717. Chaque 17 an il y a un festival de musique qui se déroule à la place Corinna Bille, à bien réfléchir quant à supprimer cette place.
- Mme Simone Rey demande si une étude de marché a été faite pour le restaurant et la salle de conférence.  
Il s'agit de revitaliser le village. Il y a des contacts à prendre et à chercher. Il y a des contrats à faire des investisseurs potentiels à trouver.
- M. Claude-Gérard Lamon, vu le contenu présenté, il y aura du va et vient, les appartements, les personnes travaillant pour le CMS (appartement domino), des livreurs, est-ce que des places de parcs sont prévus sur cette place et concernant la commission, est-ce une commission de projet ou une commission de construction.
- M. Gaspard Robyr demande si l'assemblée de ce soir doit voter...et précise aussi qu'il a toujours dit que ce devait être la commune qui devait racheter la maison de l'hoirie Denise Lamon
- M. Aloïs Rey demande si c'est à la Bourgeoisie de faire et financer ce projet.

En réponse à toutes ces questions, M. Michel Rey intervient et répond :

La commune de Crans-Montana, juste fusionné n'avait pas d'intérêt d'acheter cette maison. L'hoirie a vendu à la Bourgeoisie dans le but de revitaliser le village. Le souci premier de la Bourgeoisie, avant de construire sur la place Corinna Bille est de créer un parking d'environ 90 places de parc qui se justifie comme suit : 30 places pour remplacer celles actuellement sur la place, 30 pour le restaurant et le reste pour la maison bourgeoise lors de l'occupation des salles et pour les personnes qui seraient intéressées à transformer les mazots.

Concernant la constitution d'une commission de construction, aucune décision formelle n'a été prise.

Le Conseil bourgeoisial est obligé de convoquer une assemblée extraordinaire pour accepter le budget d'étude. Une fois ce budget accepté, le travail peut commencer. Si tout va pour le mieux, lors de l'assemblée du 18 mars 2019, le projet définitif sera présenté et validé, suivi de la mise à l'enquête publique et les travaux pourront débuter en automne 2019 pour se terminer en 2021.

Le Président remercie M. Philippe Robyr pour la présentation.

## 6. Achats – Ventes – Echanges - Locations de terrains

### Parcelle no 749 de 234 m<sup>2</sup> à Vermala

M. Scheibli, propriétaire du chalet Anzano, construit sur la parcelle 499 habite de manière permanente depuis plus de 10 ans maintenant. Il souhaiterait donner à cette parcelle une forme plus "géométrique", et à ce titre, il aimerait acquérir une surface comprise entre 25 et 30 m<sup>2</sup>, telle qu'indiquée en rouge sur le plan présenté à l'écran. Cette parcelle se situe à l'angle de la route de Vermala et de la route de Chorecrans.

Le Conseil a répondu à M. Scheibli que nous étions d'accord pour la vente de la totalité de la parcelle, soit environ 234 m<sup>2</sup> pour le même prix que les autres terrains dans ce secteur, soit à CHF 300.00 et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée primaire bourgeoisiale du 18 mars 2018.

Ce prix proposé de CHF 300.00 correspond au prix fixé pour la vente de notre terrain parcelle 795 que nous avons vendu en décembre 2016 à M. Stéphane Bonvin de la Régie du Rhône.

M. Stéphane Rey propose au Conseil de faire mentionner dans l'acte de vente une condition de non retour.

➤ Le Président, M. Michel Rey pose la question suivante à l'Assemblée :

Acceptez vous que la Bourgeoisie vende à M. Scheibli la parcelle no 749 de 234 m<sup>2</sup> à Vermala au prix de CHF 300.00 ?

**Par main levée, l'assemblée accepte à l'unanimité de vendre les 234 m<sup>2</sup> au prix de CHF 300.00 le m<sup>2</sup>**

### DSDP de CMA

La bourgeoisie doit revoir le DSDP vu que la télécabine du Grand Signal a changé de tracé et le départ de la gare du télésiège est sur le terrain de la Bourgeoisie. CMA a demandé d'acheter les terrains, mais la Bourgeoisie, en aucun cas ne vend le terrain. Le prix de location du terrain sera discuté lorsque la Bourgeoisie a obtenu l'autorisation de refaire le DSDP.

M. Aloïs Rey rend attentif de bien mentionner qu'à l'échéance du DSDP, la Bourgeoisie reprend les terrains nus.

M. Stéphane Rey revient sur le PV de l'assemblée primaire bourgeoisiale de 2016 et informe que le Conseil a toutes les compétences pour refaire le DSDP. La zone forêt en dessous de l'Arnouva devrait être mise aussi dans le DSDP et mentionner le droit de passage en faveur de la Bourgeoisie.

M. Olivier Rey demande aussi, dans les discussions avec CMA, d'exiger l'enlèvement des socles des anciens pylônes de la télécabine.

## 7. Présentation du budget 2018 et approbation

Le budget de 2018 fait ressortir un excédent de revenus de CHF 65'865.00 qui devrait augmenter la fortune nette de la Bourgeoisie.

Un montant a été budgété pour l'impôt sur le gain immobilier qui serait réalisé en cas de vente de la parcelle no 749 au lieu-dit Sorécrans et un bénéfice comptable réalisé en cas de vente de cette parcelle.

La place de pique-nique d'entente avec la commune de Crans-Montana sera rénovée au printemps 2018. La participation de la Bourgeoisie se monte à CHF 7'000.00.

Le Conseil bourgeoisial propose de réaliser un projet immobilier sur la Place Corinna Bille à Montana. Des frais d'étude sont à prévoir mais n'influenceront pas le compte de fonctionnement, comme ils s'ajouteront au coût de construction du projet qui sera comptabilisé à l'actif du bilan.

Le budget présenté ne fait l'objet d'aucune question ou remarque.

➤ Le Président, M. Michel Rey pose la question suivante à l'Assemblée :

Acceptez-vous le budget de la Bourgeoisie pour 2018 tel que présenté ?

**Par main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité de budget 2018**

## 8. Présentation du plan financier 2018 – 2021

En plus du budget de l'année 2018, le plan financier est un instrument d'information sur l'évolution probable des finances et des investissements prévus pour les quatre prochaines années par le Conseil bourgeoisial. Cet outil permet aussi de déceler d'éventuels déséquilibres dans la gestion financière de la Bourgeoisie.

Le plan financier a été élaboré en tenant compte d'un indice des prix à la consommation de 0.0 % de moyenne.

Ce plan n'est absolument pas rigide et peut à tout moment être modifié. Il sert surtout aux communes municipales pour prévoir des investissements à moyen et long terme. Mais comme la loi sur les communes municipales et bourgeoisiales est la même, ce plan financier doit aussi être élaboré pour la Bourgeoisie. Par contre, il ne doit pas être approuvé.

## 9. Proposition et nomination de Bourgeois d'honneur

L'art. 35 du règlement Bourgeoisial dit ceci :

Sur proposition du Conseil Bourgeoisial, l'assemblée bourgeoisiale peut octroyer la Bourgeoisie d'honneur à des personnes particulièrement méritantes ou qui ont rendu des services éminents à la Bourgeoisie de Montana. A notre connaissance la Bourgeoisie a nommé Bourgeois d'honneur M. Walter de Bourg, ancien Ambassadeur de Suisse en Irlande le 13 septembre 1959 et M. Roger Bonvin, Conseiller fédéral le 21 octobre 1962, ainsi que les anciens présidents de la Bourgeoisie.

Le Conseil bourgeoisial vous propose de nommer bourgeois d'honneur M. Stéphane Rey qui a fonctionné 8 ans comme vice-président et 8 ans comme président de la Bourgeoisie.

L'assemblée accepte cette proposition par des applaudissements. Le président lui remet un diplôme de Bourgeois d'honneur de Montana, ainsi que les clés de la cave et des maisons bourgeoisiales afin qu'il puisse être un digne ambassadeur de la Bourgeoisie de Montana.

Stéphane remercie des bourgeois et dit le plaisir qu'il a eu à être président de la Bourgeoisie et de la grande Bourgeoisie ; il a côtoyé des personnes qu'il ne rencontrerait pas dans d'autres circonstances.

## 10. Divers

### ➤ *Vins et étiquettes 2018*

Les étiquettes des vins pour l'année 2018 ont été proposées par Mme Céline Caloz-Mendicino, cette année des photos des maisons bourgeoisiales en hiver. Les bouteilles de vin de fendant et de pinot noir ont été commandées, selon le tournus à la cave Le Tambourin à Corin. Vous aurez l'occasion de les découvrir lors des prochaines manifestations de la Bourgeoisie.

### ➤ *Nettoyage des forêts*

Le nettoyage des forêts est fixé au samedi 9 juin 2018. Les forêts du haut de la Bourgeoisie seront passées aux peignes fins cette année. Le Conseil bourgeoisial vous donnera toutes les informations en temps utile

Il est clair que toutes les personnes ne participant pas aux travaux sont les bienvenues au repas, sur inscription, spécialement les personnes du 3<sup>ème</sup> âge.

Le but recherché d'une journée comme celle-là est le rapprochement des générations. Un courrier sera expédié en temps utile. Cette année nous effectuerons ce travail avec la collaboration du groupe « espace famille ».

### ➤ *Journée culturelle*

La date de l'après-midi culturelle est fixée au 26 août 2018 et le lieu choisi par le Conseil est Naters. Vous recevrez en temps utile une invitation par courrier.

### ➤ *Communage*

La date du comunage a été fixée au dimanche 25 novembre 2018

➤ **Avantages des Bourgeois**

Le Président rappelle que les bourgeois peuvent toujours avoir le bois de feu à moitié prix jusqu'à 3 stères. Les commandes se font auprès du Triage forestier de la Louable Contrée.

Vous pouvez également bénéficier du prix sociétaire dans les différents points de vente de Provins, pour cela il faut simplement demander la carte de sociétaire à un des membres du Conseil.

Bien sûr, il ne faut pas pour autant délaisser nos encaveurs locaux.

➤ **Place de pique nique**

En collaboration avec la commune de Crans-Montana, la place de pique-nique sera améliorée. M. Aloïs Rey propose, dans la foulée de prévoir l'aménagement de pistes de pétanque.

➤ **Site internet et page facebook**

La Bourgeoisie a créé une page sur facebook et nous sommes à la recherche d'une personne pour mettre à jour le site internet de la Bourgeoisie. La rubrique qui fonctionne sur le site est la page des locations et de la disponibilité des salles de Montana et Corin.

➤ **Parole à l'Assemblée**

M. Gaspard Robyr demande pourquoi il n'y a pas de demande d'agrégation à la Bourgeoisie. Avec le nouveau droit de cité, les personnes qui désirent devenir suisse n'ont plus besoin d'acquérir une Bourgeoisie.

M. Roger Rey remercie la Bourgeoisie pour le vin offert pour la chandeleur.

Au nom du club de Pétanque, M. Aloïs Rey remercie la Bourgeoisie pour la mise à disposition de la salle pour leur assemblée.

M. Patrick Rey pose une question concernant la Grande Bourgeoisie. CMA a coupé l'eau à M. Jean-Daniel Clivaz à l'Amadeus ; peut-on avoir des informations. M. Michel Rey répond que c'est une affaire privée qui ne concerne même pas la Grande Bourgeoisie.

M. Roger Rey demande d'intervenir auprès de CMA afin de maintenir un peu plus de propreté autour des gares. Le Président prend note de cette remarque.

Avant de clore cette assemblée, le Président remercie les collègues du conseil pour leurs disponibilités et leur collaboration ainsi que les concierges, soit : Mme Marie-Paule Theytaz et Mme Nicole Rey pour l'excellent travail fourni ; il remercie également la fiduciaire de Crans-Montana SA par M. Christophe Cordonier.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite tous les participants à partager le verre de l'amitié au carnotzet et clôt l'assemblée à 22h30

**BOURGEOISIE DE MONTANA**

Le Président :

Michel Rey

La Secrétaire :

Marie-Jo Rey-Robyr